

## quartiers2030

### UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE POUR L'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE

Vendredi 18 octobre a eu lieu la Signature du Contrat de Ville 2024-2030 de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), à l'école Gournay de Creil, en présence de Jean-Claude VILLEMMAIN, Président de l'ACSO et Maire de Creil, de Jean-Pierre Bosino, Vice-président de l'ACSO en charge de la prévention de la délinquance, de la politique de la ville et du renouvellement urbain et Maire de Montataire et de Catherine Séguin, préfète de l'Oise. Au total ce sont 25 signataires qui se réengagent en faveur de l'intervention dans les quartiers prioritaires en signant ce nouveau contrat de ville. Les participants étaient ensuite invités à se rendre sur le site transitoire « Friche Gournay : lieu de Fabrique », à l'emplacement de l'ancien Lycée Technique de Gournay, au sein du nouveau quartier prioritaire de la politique de la ville.



#### « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » : UN NOUVEL ÉLAN POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

D'un contrat à l'autre, les circonstances ont changé. Parmi les principales évolutions : l'intégration, en décembre 2023, par décret, des **quartiers Jaurès-Gournay à Creil et Montupet à Nogent-sur-Oise** dans la nouvelle géographie prioritaire du territoire, rejoignant ainsi le quartier des Hauts-de-Creil, ceux des Côteaux et des Rochers-l'Obier à Nogent-sur-Oise, celui des Martinets à Montataire et de Bellevue-Belle Visée à Villers-Saint-Paul. De nouvelles thématiques sont par ailleurs intégrées au Contrat de Ville : **la santé et la santé mentale, et les transitions écologiques et énergétiques.**

Le nouveau Contrat de Ville de l'ACSO reflète les ambitions fortes souhaitées par l'ensemble des signataires au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires par la prise en compte du contexte actuel (réchauffement climatique, crise sanitaire, etc.), la simplification des procédures administratives et de nouvelles modalités de financements, plus souples et plus sécurisées, pour les porteurs de projets, la mise en place d'actions innovantes et le soutien aux associations locales.

Il s'articule autour de **5 orientations majeures** pour lesquelles des actions ciblées seront déployées au cours des 6 années à venir :

- ORIENTATION #1 : Accompagner les **parcours d'insertion et d'emploi** des habitants des quartiers
- ORIENTATION #2 : Dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité, donner à chacun les clés de son **émancipation et de son autonomie**, **lutter contre toute forme de discrimination** et inciter à **l'engagement citoyen et institutionnel**
- ORIENTATION #3 : Favoriser la **tranquillité publique** dans les quartiers et garantir la **sécurité** de leurs habitants et habitantes
- ORIENTATION #4 : Porter une politique en faveur du **bien-être** et de la **santé** pour les habitants des quartiers
- ORIENTATION #5 : Penser une **politique de transition** en phase avec les besoins et les pratiques des habitants



## UN CONTRAT DE VILLE AU PLUS PRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'élaboration du nouveau Contrat de Ville est le fruit d'un important **travail de concertation** avec les partenaires et les habitants. Des réunions publiques, des tables de quartier et des diagnostics en marchant figurent parmi les actions déployées pour recueillir les avis et rendre acteurs les habitants de ces quartiers prioritaires, concernés au premier chef par le Contrat de Ville. Un travail de fond a également été mené avec les partenaires grâce à des entretiens et des ateliers de travail sur les grandes orientations et les modalités de mise en œuvre. L'état des lieux obtenu met l'accent sur les difficultés rencontrées mais surtout sur les potentialités importantes qui sont la richesse première des quartiers concernés.

- ⇒ 43% des habitants des quartiers prioritaires ont moins de 25 ans
- ⇒ 51% des femmes des quartiers prioritaires sont sans diplôme

### FOCUS SUR LES JEUNES ET LES FEMMES

Les actions en faveur des jeunes et des femmes des quartiers prioritaires émaillent les orientations du Contrat de Ville dans un objectif multiple **d'épanouissement, d'autonomisation et d'engagement citoyen**. Citons par exemple les cités éducatives de Creil et de Montataire qui œuvrent à la réussite éducative et contribuent à la réduction des inégalités des chances.

La récente ouverture de Carrefour de Femmes, lieu innovant et véritable pôle ressources, constitue un atout supplémentaire dans l'accompagnement des femmes

sur le territoire, quel que soit leur âge, leur milieu et leur culture, grâce à un soutien adapté et personnalisé sur les sujets qui les touchent et les préoccupent : santé et sexualité, indépendance économique et insertion professionnelle, lutte contre les violences faites aux femmes, et épanouissement personnel par le sport et la culture.



« Le Contrat de Ville 2024-2030 marque la volonté de tous les partenaires de donner un nouvel élan autour de la démarche Engagements quartiers 2030 pour être collectivement plus efficaces. Ils doivent, en concertation et harmonie, unir leurs forces et moyens pour prévenir la délinquance, garantir la sécurité et améliorer le cadre de vie. Si la politique de la ville ne peut pas tout, elle doit au regard du triptyque Liberté, Égalité, Fraternité, apporter sa pierre à l'édifice. Il nous appartient donc de mettre tout en œuvre pour que ce contrat trouve sa traduction en actes et soit celui de la renaissance des quartiers concernés » précise Jean-Claude Villemain, Président de l'Agglomération Creil Sud Oise et Maire de Creil.

#### CONTACTS PRESSE : 21-241021

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

[www.creilsudoise.fr](http://www.creilsudoise.fr)

Mélanie OZERAY

03 44 64 74 72 - [m.ozera@creilsudoise.fr](mailto:m.ozera@creilsudoise.fr)

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - [f.lebegue@creilsudoise.fr](mailto:f.lebegue@creilsudoise.fr)

#### A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 88 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 180 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.